



Dois je assurer un studio meublé?

Par **CIPION**, le **03/02/2010** à **09:14**

Bonjour,
Domicilié à Toulon, j'ai une assurance habitation pour l'appartement dont je suis locataire. Depuis le 25/01 dernier, je suis en déplacement à Annecy pour mon travail, J'ai donc loué un studio meublé(16m²). Le bailleur a voulu que je prenne une assurance habitation. Mon assureur me dit que c'est normal, et m'a établi un contrat d'assurance. Je ne suis pas convaincu que cette procédure soit sans équivoque. En effet une personne qui loue pour les vacances un studio meublé, n'est pas censé assurer celui ci. L'assurance RC suffit à couvrir d'éventuelles dégradations.
Qu'en pensez vous? si mon raisonnement est erroné, merci de me le faire savoir.